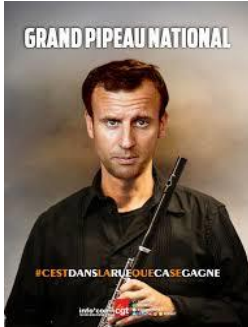




## FOCUS – Lettre frontale de la CGT

1<sup>er</sup> semestre 2025.

### Intervention de la ministre Vautrin lors du Comité social ministériel du 30 avril 2025



Dans une salle du dialogue social dont l'entrée était filtrée par le service de sécurité des ministères sociaux, « l'exercice de style » n'a pas apporté de réponses aux questions des organisations syndicales sur la suppression d'une centaine d'emplois, la diminution drastique des apprenti.es, des stagiaires, le non-renouvellement des CDD, la diminution des interventions de prestataires extérieures en 2025. Pas davantage de garantie sur le nombre de promotions de C en B, et de B en A. Aucune garantie n'a été apportée par la Ministre sur le maintien du taux de promotion de C en B et de B en A. La mesure indemnitaire de 1,5 M serait destinée à la revalorisation de la filière sanitaire... donc rien pour les agent.es de « la filière administrative » agents de « la filière administrative » et rien pour les agent.es de catégorie C. Enfin des perspectives budgétaires 2026 qui débutent par l'annulation de la réserve de précaution<sup>1</sup> de 24 millions pour les seuls ministères sociaux. **Notre organisation syndicale ne saurait accepter que le Secrétariat général des ministères sociaux considère que le parcours professionnel des fonctionnaires de catégorie A, B, C ne soit plus de leur responsabilité mais de celle de la DGAFP « guichet unique ».** Dès maintenant nous demandons l'ouverture de discussions sur le traitement de « la filière administrative » dans les administrations centrales des ministères sociaux.



### Sociologie des organisations... « Le bâtiment Simone Veil est une réelle opportunité de repenser nos façons de travailler » :

**Le futur bâtiment fonctionnera sans postes de travail fixes. Pourquoi ce choix ?**

Selon le directeur chargé de ce projet, M. Le GALLOU, « le bâtiment adoptera une organisation **sans bureau attitré (appelée flex office)**, dans laquelle les agent.es **choisiront** chaque jour un espace de travail adapté à leur activité, **plutôt que d'occuper un poste fixe**. Ce modèle répond à un constat simple : avec le développement du télétravail, de nombreux bureaux restent inoccupés une partie de la semaine. Il n'est plus pertinent de dédier des mètres carrés à des espaces vides. Cette nouvelle organisation permet d'optimiser l'usage des surfaces tout en offrant plus de souplesse. Le bâtiment proposera plus de **3 400 positions de travail** pour 1 900 agent.es présent.es sur site. Ces espaces partagés, structurés par du mobilier et organisés en territoires d'équipe, préserveront des repères, la confidentialité et des conditions de travail adaptées aux missions... » [L'enquête](#)<sup>2</sup> menée par l'UFICT-CGT auprès de 3 296 salarié.es, révèle quant à elle des résultats alarmants sur les enjeux et les défis de cette organisation du travail, mise en place pour réduire les coûts immobiliers. **C'est aux agents de choisir comment créer leur futur ?**

<sup>1</sup> Prévues par la LOLF en son article 51, la réserve de précaution consiste à rendre indisponible, dès le début de la gestion, une fraction des crédits ouverts en lois de finances. Constituée en début de gestion par l'application, sur chaque programme, de taux de mise en réserve différenciés sur le titre 2 et les autres titres des programmes du budget général, celle-ci constitue pour le Gouvernement une enveloppe de crédits plus facilement mobilisables pour faire face aux aléas survenant en cours de gestion.

<sup>2</sup> Flex-office, l'enquête qui dérange : <https://ufictfme.fr/flex-office-lenquete-qui-derange/>

## Réforme des retraites, droit de réponse de La CGT à MACRON sur le retrait de la CGT

**du « conclave » ?** Pour le secteur privé, la CGT ne voulait pas d'un compromis entre les syndicats réformistes et le patronat qui débouche sur un âge de départ fixé à 63 ans (au lieu de 64) mais en échange d'un allongement automatique de la durée d'assurance au-delà de 43 ans, la mise en place d'un étage obligatoire de retraite par capitalisation pour les salarié.es du privé à partir des plans d'épargne d'entreprise (PERE-CO et autres). **Pour la fonction publique, La CGT ne voulait pas du déplaçonnement de la cotisation ERAFP (le RAFP)<sup>3</sup>.** Les pensions délivrées par le RAFP (retraite complémentaire obligatoire des fonctionnaires) sont de quelques dizaines d'euros au mieux. Les syndicats réformistes ne sont pas contre un déplaçonnement de l'assiette de cotisation des primes **pour le calcul de cette retraite par capitalisation. La position de la CGT est de faire rentrer progressivement les primes dans le calcul de la retraite de base avec suppression progressive de la partie retraite complémentaire actuel.** Adhérez à ce compromis, c'est percuter le principe de la retraite par répartition dans la Fonction publique. C'est pourquoi la CGT a décidé devant la volonté du Gouvernement de rester dans l'équation budgétaire actuelle, d'arrêter sa participation au conclave. **Tous les agent.es sont concerné.es par ces choix qui engagent leur avenir.**



### PROMOTIONS 2026, la note de gestion pour la campagne

**2026** est mise à votre disposition sur le site du SMAST-CGT : <https://smast.reference-syndicale.fr/>. **Attention ce sera une campagne éclair comme d'habitude ! C'est donc pas demain, c'est maintenant !** Pour les corps à faibles effectifs, la situation de chaque fonctionnaire est examinée par une Commission nationale dont les organisations syndicales sont absentes : médecin inspecteur de santé publique, pharmacien inspecteur de santé publique, ingénieur du génie

sanitaire, ingénieur d'études sanitaires, adjoint sanitaire, adjoint technique, technicien de physiothérapie, technicien sanitaire et de sécurité sanitaire, professeur d'enseignement général et professeur d'enseignement technique des instituts nationaux de jeunes sourds et de jeunes aveugles, éducateur spécialisé des instituts nationaux de jeunes sourds et de jeunes aveugles, assistant de service social, conseiller technique de service social, infirmier de catégorie B, infirmier de catégorie A. **Pour les corps à forts effectifs, le principe des droits de tirage reste de rigueur.** Comme les années précédentes, un agent méritant mais qui exerce ses missions dans une direction qui n'a pas de « droit de tirage » subira une perte de chance. La DRH réunira une Commission nationale pour l'attribution des postes sur les « rompus ». Elle ne fera ce que les syndicats ont demandé. **L'application du principe d'égalité de traitement de tous les agents promouvables, de péréquation entre les directions. Un dernier effort ! La prise en compte du blocage des carrières des agents qui ne bénéficient pas de promotions. Le SMAST-CGT qui a voté contre les LDG<sup>4</sup> demande que le dispositif « faibles effectifs » soit généralisé, que des « critères » objectifs soient utilisés pour motiver les propositions et le rétablissement officiel des « listes de classement des promouvables ».**

**La CGT se mobilise pour les droits des contractuels !**

Un groupe de travail (GT) « agents contractuels » se tiendra le **vendredi 20 juin 2025 de 9h30 à 12h30 à TODS. C'est le résultat de mobilisations des agent.es rassemblé.es dans des comités de lutte, des coordinations, et d'organisation syndicale de toute obédience. La CGT demande aux agent.es contractuel.les des ministères sociaux de rester**

<sup>3</sup> Retraite additionnelle de la Fonction Publique.

<sup>4</sup> Les Lignes Directrices de Gestion seront désormais le document de référence pour la gestion des ressources humaines.

**mobilisé.es.** Notre organisation syndicale proposera la tenue d'Assemblées générales pour élaborer le contenu de sa plateforme syndicale.

Ce qui compte ne peut pas toujours être compté, et ce qui peut être compté ne compte pas forcément.



Albert Einstein

www.citation-celebre.com

**Choc de simplification,** Monsieur Yannick NEUDER, ministre moderne chargé de la santé et de l'accès aux soins, passionné d'IA, de dialogue social et de la lutte contre la désinformation vaccinale, s'inscrit pleinement dans la démarche DOGE<sup>5</sup> : **pas de souci de laisser en déshérence la médecine de prévention de son propre ministère, manifestement ce n'est pas un sujet qui le passionne ! ou d'ailleurs plus un sujet tout court ! Suffit de ne pas en parler pour que le problème n'existe plus !**

VIV'LE  
NUMERIQUE

Cherchez l'intrus... <sup>6</sup>



**On aime manger à la cantine, avec les copains et les copines... mais l'addition est salée !**

Un budget 2025 qui fait déjà sentir dans les assiettes où les prix augmentent et le grammage diminue. C'est de plus en plus le menu enfant que le menu Big ! Petit test ? on se lance dans une pétition ? A vous de nous

dire ! A vous d'en parler ensemble, de mastiquer les raisons de la colère !



**Agir pour l'égalité des droits, c'est un sujet syndical pour La CGT.** Depuis près de 30 ans, la CGT s'organise pour faire reculer les discriminations et conquérir l'égalité des droits au travail pour les personnes LGBTQIA+. Car si des avancées législatives ont été obtenues, la réalité du monde du travail reste souvent marquée par des inégalités, des violences, du silence ou de l'invisibilisation. La CGT revendique une société et un monde du travail inclusifs, où chacune et chacun puisse vivre et travailler librement, sans crainte ni discrimination.

<sup>5</sup> Créé dès l'investiture de Donald Trump en janvier 2025, le Département de l'efficacité gouvernementale (Doge) est une expérimentation politique sans précédent. Il promet de moderniser l'État et d'optimiser les dépenses publiques grâce à des algorithmes et l'utilisation de l'intelligence artificielle.

<sup>6</sup> **La navette** qui a été supprimée et qui font des agent.es de la DNUM, un monde à part, un LAB d'expérimentation administrative en matière de flex office...



**Manifestation du 13 mai ! C'était la loose ! Un jour où La ZAD « services publics » était une ville ouverte, et puis la Lutte guidant le peuple est passée...** La Lutte, elle a toute sa carrière à faire dans la ZAD, elle a des illusions, celle de l'Égalité, de l'intérêt collectif, de la lutte contre les déserts médicaux, les « no man land » sociaux, des écoles surpeuplées, la Lutte en colère ne croit pas ni à la fatalité budgétaire, ni à la guerre organisée, elle s'est engagée dans le Service Public plutôt que dans le deal ou le business.

Alors comme la Lutte, défendez votre ZAD, vos valeurs, vos principes, et votre outil de travail que l'on veut casser. Lutter à votre manière en signant la pétition, pour prouver à l'Administration qu'un match n'est jamais plié ! : [Maintien de la rémunération à 100% - Abrogation du jour de carence – lespetitions.fr](https://lespetitions.fr)



**Fusion des programmes 124 et 155 : le rapport de la Cour des comptes<sup>7</sup> parle « d'efficacité de gestion et de pilotage ».** La CGT s'est livrée à l'analyse suivante : La fusion aboutit à un budget de taille critique (2Mds) dont la visibilité est assurée dans la discussion budgétaire. La marge de manœuvre est plus importante en matière de transformation d'emploi entre filière administrative et corps technique. La suppression des emplois est facialement moins visible. La mobilité fonctionnelle est plus importante, les corps techniques pouvant occuper des fonctions de management et d'encadrement sur le périmètre des deux ministères. Cette fusion est surtout la poursuite de la volonté farouche des Gouvernements successifs de « fonctionnaliser » la Fonction Publique construite sur la notion de statuts, de corps et de

grade. Qu'est-ce que cela veut dire ? Les commissions administratives paritaires sont organisées par catégorie fonctionnel et non plus par corps. C'est la fonction qui l'emporte désormais sur le grade par exemple dans l'IFSE, la fongibilité accélère ce mouvement, tout membre d'un corps d'inspection technique pourra postuler sur un poste réservé traditionnellement à la filière administrative, la mobilité sera de nature adaptative... Rien n'est anodin.



**« Comité de lutte Ambroise Croizat » des ministères sociaux**

: le 11 février 2025, une dizaine d'agent.es se sont réuni.es symboliquement pour célébrer ce ministre du Travail qui fut avec Alexandre PARODI, et Pierre LAROQUE l'artisan et le symbole de la création de l'architecture de la Sécurité sociale actuelle. S'en est suivi la **création d'un comité de lutte « Tous avec Ambroise »** pour imposer sur les sites TODS et Duquesne des marques tangibles de son travail de ministre et de parlementaire. Ce n'est pas encore la lutte finale, loin de là, pas une salle, pas un espace ne porte son nom sur les trois sites. Alors on va se retrousser les manches et trouver une solution !

<sup>7</sup> [Le budget de l'État en 2024 - Résultats et gestion - Solidarité, insertion et égalité des chances](#)